

## Verdissement et « dédiésélisation » des rames TER – Protocole cadre pour la réalisation d'un prototype innovant de rame TER à batteries rechargeables par l'adaptation d'une rame AGC bimode existante

Séance plénière des 10 et 11 décembre 2019

*Ce projet de dédiésélisation de rames TER, qui associe plusieurs partenaires, est une très bonne initiative. Les efforts du Conseil régional pour que les transports ferroviaires régionaux de voyageurs sortent du diesel tout en renforçant l'écosystème économique régional sont à saluer. Il est toutefois indispensable que le prototype de rame TER fasse l'objet d'une analyse de cycle de vie et d'une comparaison de son bilan environnemental avec les actuels TER, pour s'assurer de la diminution effective des émissions de gaz à effet de serre et des autres impacts environnementaux.*

*Cette expérimentation est une très bonne initiative du Conseil régional*

Par la présente délibération, le Conseil régional souhaite contractualiser avec la SNCF, Bombardier Transport et plusieurs Conseils régionaux dans le but de mener une expérimentation dans le domaine des transports ferroviaires de voyageurs. Celle-ci consisterait en l'élaboration d'un prototype de rame TER à batteries rechargeables par adaptation de rames existantes. L'objectif des partenaires du protocole et, en particulier, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, est de concourir à identifier des technologies alternatives à la motorisation diesel des TER tout en optimisant le parc de rames actuel.

Plusieurs raisons concourent à saluer cette initiative du Conseil régional.

- Premièrement, elle s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra, dont l'ambition 4 prévoit de « développer les mobilités « propres » pour tous ». La recherche d'une solution technique viable afin de mettre fin à l'utilisation du diesel pour les transports ferroviaires régionaux de voyageurs est à saluer.
- Deuxièmement, la méthode est satisfaisante. Le Conseil régional a été moteur sur le sujet et en a pris l'initiative, il a porté l'idée d'une expérimentation à court terme pour vérifier la faisabilité technique de l'adaptation des rames. Il prend ses responsabilités face à un Etat en retrait sur la question ferroviaire. L'idée de mutualiser les coûts avec les autres Conseils régionaux est également saluée.
- Enfin, le Conseil régional, par cette expérimentation, poursuit son travail de renforcement de l'écosystème économique ferroviaire du territoire. Cet engagement du Conseil régional sur la filière ferroviaire est à poursuivre.

Ainsi, au regard de tous ces éléments, il est dommage que le terme « verdissement » soit utilisé : celui-ci donne l'impression que le projet du Conseil régional n'est qu'un affichage, alors même que la proposition est solide.

**Préconisations :**

- éviter de recourir au terme de « verdissement », lequel risque de faire passer un projet sérieux et solide pour de l’affichage ;
- continuer les efforts pour développer l’écosystème économique ferroviaire sur le territoire de la région.

*Le Conseil régional devra s’assurer que ce procédé d’adaptation des rames TER est la meilleure solution environnementale*

Si la méthode d’élaboration du protocole cadre et le contenu de celui-ci sont très satisfaisants, évaluer l’empreinte environnementale du prototype ainsi réalisé est nécessaire. Le Conseil régional devra être en mesure de comparer, grâce à une analyse de cycle de vie, les impacts environnementaux des rames actuelles et de la rame adaptée, afin de s’assurer que le bilan environnemental est bien positif.

Il est par ailleurs important de souligner que l’adaptation des rames actuelles par batterie est une solution parmi d’autres pour la transition énergétique et écologique. Ces autres possibilités technologiques doivent continuer à être suivies et envisagées par le Conseil régional.

**Préconisations :**

- analyser le cycle de vie du prototype et comparer l’empreinte environnementale de celui-ci avec celle des rames de TER non adaptées ;
- continuer de prospecter et d’investir dans le développement de technologies alternatives.

■  
\_\_\_\_\_  
Proposition de la commission 3 « Environnement »  
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

■  
\_\_\_\_\_  
Vote sur l’avis du CESER  
« Verdissement et « dédieselisation » des rames TER – Protocole cadre pour la réalisation d’un prototype innovant de rame TER à batteries rechargeables par l’adaptation d’une rame AGC bimode existante »

119 votants  
Adopté à l’unanimité

**Dominique CHEVILLON**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine